

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 6 janvier 2015**

L'an deux mille quinze,

Le six janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du trente décembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11.
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13.
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

Absents :

Absents excusés : M. MASSON-BENSID Nadia, M. BELHANDA Abdeslam, DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine

Pouvoirs : M. BELHANDA Abdeslam à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme DEBRAND Monique

OBJET : GRDF – installation et hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur - convention

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant que l'GRDF sollicite la ville de Pargny sur Saulx afin de convenir ensemble d'une convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil sur son périmètre des Equipements Techniques permettant :

- une plus grande fiabilité du comptage,
- une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations,
- une mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

(Convention ci-jointe)

Les sites proposés par l'hébergeur faisant l'objet de la présente convention sont : le gymnase et/ou le château d'eau.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec l'GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur.

EMET une préférence pour le site du château d'eau.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN